



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-024-2022-05

PUBLIÉ LE 12 MAI 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-05-05-00008 - Arrêté n°DOS-2022/1931 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "BIOSYNERGIE" (10 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / département régulation des transports routiers

IDF-2022-05-10-00002 - Décision d'agrément habilitant le centre de formation KING ACADEMY à organiser les formations et examens permettant d'obtenir l'attestation de capacité professionnelle des transports légers de marchandises et de voyageurs - en format présentiel (3 pages)

Page 14

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-05-00008

Arrêté n°DOS-2022/1931 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "BIOSYNERGIE"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2022 / 1931

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOSYNERGIE » sis, 16 Esplanade Grand Siècle à VERSAILLES (78000)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-029 du 27 avril 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n°DOS-2022/1011 en date du 22 mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOSYNERGIE » sis, 16 Esplanade Grand Siècle à VERSAILLES (78000).

CONSIDERANT La demande reçue en date du 29 mars 2022, complétée le 26 avril 2022 par Maîtres Claire GAYRAUD et Yaëlle DEMRI, cabinet d'avocats SEGIF, conseils juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSYNERGIE » sis 16, esplanade Grand Siècle à VERSAILLES (78000), exploité par la SELAS « BIOSYNERGIE » sise à la même adresse, en vue de la modification de l'autorisation administrative dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- La démission de Monsieur Xavier BRICKLEY de son mandat de directeur général et de biologiste médical coresponsable au 31 décembre 2021, et la poursuite de son exercice au sein du laboratoire en qualité d'associé à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

- La démission de Monsieur Bruno DELAGE de son mandat de directeur général et la cessation de ses fonctions de biologiste médical coresponsable au sein de la société à compter du 31 décembre 2021 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Pascal CADENET au 31 décembre 2021 et la restitution d'une action prêtée à la société SELAS « BPO-BIOEPINE » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Dominique RENARD au 14 juin 2021 et la restitution d'une action prêtée à la société SELAS « BPO-BIOEPINE » ;
- L'intégration de Madame Hayfa MANSOUR, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société à compter du 1^{er} décembre 2021, au moyen du prêt de consommation d'une action ordinaire de la SELAS « BPO-BIOEPINE » à son profit ;
- L'intégration de Madame Laurence CUKIER, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée au sein de la société à compter du 1^{er} janvier 2022, au moyen du prêt de consommation d'une action ordinaire de la SELAS « BPO-BIOEPINE » à son profit.

CONSIDERANT La copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la SELAS « BIOSYNERGIE » en date du 4 mars 2022 prenant acte de :

- la démission de Madame Dominique RENARD et Monsieur Pascal CADENET de leurs fonctions de biologistes médicaux associés, et la fin des prêts d'actions consentis à chacun d'entre eux à la date de la cessation de leurs fonctions ;
- la démission de Messieurs Xavier BRICKLEY et Bruno DELAGE de leurs mandats de directeurs généraux et biologistes médicaux coresponsables ;
- l'agrément de Mesdames Hayfa MANSOUR, Laurence CUKIER et Monsieur Xavier BRICKLEY en qualité de nouveaux associés de la société et agrément des prêts d'actions consentis ;

CONSIDERANT La copie du contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel conclue entre la SELAS « BIOSYNERGIE » et Monsieur Xavier BRICKLEY en date du 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT La copie de la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire de la société « BPO-BIOEPINE » au profit de Monsieur Xavier BRICKLEY, ainsi que la copie de l'ordre de mouvement relatif au prêt de consommation de cette action en date du 4 mars 2022 ;

CONSIDERANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSYNERGIE » et Madame Hayfa MANSOUR conclue le 4 novembre 2021, à raison de 4 jours par semaine à compter du 1^{er} décembre 2021 ;

CONSIDERANT La copie du diplôme de docteur en pharmacie accordé à Madame Hayfa MANSOUR, autorisée à exercer la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée par arrêté ministériel en date du 4 juin 2021, et son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 11 janvier 2022 ;

- CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire de la société « BPO-BIOEPINE » au profit de Madame Hayfa MANSOUR, ainsi que la copie de l'ordre de mouvement relatif au prêt de consommation de cette action en date du 4 mars 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel conclue entre la SELAS « BIOSYNERGIE » et Madame Laurence CUKIER en date du 1^{er} janvier 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie, et des certificats d'études spéciales d'hématologie, d'immunologie générale, de parasitologie et de bactériologie et virologie cliniques accordés à Madame Laurence CUKIER, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 18 mars 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire de la société « BPO-BIOEPINE » au profit de Madame Laurence CUKIER, ainsi que la copie de l'ordre de mouvement relatif au prêt de consommation de cette action en date du 4 mars 2022 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « BIOSYNERGIE » ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOSYNERGIE », sis 16, esplanade Grand Siècle à VERSAILLES (78000), exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOSYNERGIE », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 085 5, est autorisé à fonctionner sous le n°78-84 sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

1- le site VERSAILLES siège social, site principal
16, esplanade Grand Siècle à VERSAILLES (78000)
Fermé depuis le 11 octobre 2021
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 086 3

2- le site CLINIQUE DES FRANCISCAINES
7 bis, rue de la Porte de Buc à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public 7j/7 et 24 h/24 pour les patients de la clinique des Franciscaines
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 087 1

3- le site MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
49 quater, rue Joseph Kessel à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 088 9

4- le site VERSAILLES
15, rue Hoche à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 089 7

5- le site VIROFLAY
65-67, avenue du Général Leclerc à VIROFLAY (78220)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 090 5

6- le site GUYANCOURT
1, allée du Commerce - Centre Commercial Louis Blériot à GUYANCOURT (78280)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 091 3

7- le site GUYANCOURT Les Saules
38, boulevard Paul Cézanne à GUYANCOURT (78280)
Fermé au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie-infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 092 1

8- le site BOIS D'ARCY
50, avenue Jean Jaurès à BOIS D'ARCY (78390)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 094 7

9- le site SAINT-CYR-L'ECOLE
40, rue Gabriel Péri à SAINT-CYR-L'ECOLE (78210)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 093 9

10- le site LA CELLE-SAINT-CLOUD
17, avenue André René Guibert à LA-CELLE-SAINT-CLOUD (78170)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 274 5

11- le site EPINAY-SOUS-SENART
6, avenue du 8 mai 1945 à EPINAY-SOUS-SENART (91860)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 110 4

12- le site DRAVEIL
1, rue du Docteur Desbordes à DRAVEL (91210)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 071 8

13- le site ENGHEN-LES-BAINS
5 bis, rue Blanche à ENGHEN-LES-BAINS (95880)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 616 2

14- le site MONTMORENCY
9 avenue Foch à MONTMORENCY (95160)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 124 5

15- le site COUTURIER
161 rue Paul Vaillant Couturier à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 257 3

16- le site CORMEILLES-EN-PARISIS
1, boulevard du Maréchal Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 95 004 284 6

17- le site ERMONT Clinique Claude Bernard
9, avenue Louis Armand à ERMONT (95120)
Ouvert au public 7j/7 et 24h/24 pour les patients de la Clinique Claude Bernard
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611: 95 001 765 7

18- le site SAVIGNY-SUR-ORGE
8, avenue des Ecoles à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 978 5

19- le site MENNECY
6, avenue Darblay à MENNECY (91640)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 979 3

20- le site SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
46, rue Berlioz à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91240)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 018 9

21- le site MASSY
53, avenue Carnot à MASSY (91300)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 019 7

22- le site ARPAJON
17 bis, boulevard Jean Jaurès à ARPAJON (91290)
Ouvert au public permanence H 24, 7/7 jours pour l'hôpital privé Paris Essonne
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 006 4

- 23- le site EAUBONNE
40/42 avenue de Paris à EAUBONNE (95600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 005 6
- 24- le site HERBLAY
2 rue de Pontoise à HERBLAY (95200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 006 4
- 25- le site ERMONT Centre
2 et 4 rue du 18 Juin 1945 à ERMONT (95120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 618 8
- 26- le site SANNOIS Centre
33 boulevard Charles de Gaulle à SANNOIS (95110)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 619 6
- 27- le site TAVERNY BEAUCHAMP
192 rue d'Herblay à TAVERNY (95150)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 100 5
- 28- le site ARGENTEUIL Gare
59 rue Antonin Georges Belin à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 101 3
- 29- le site ARGENTEUIL Mairie
17 rue Paul Vaillant Couturier à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 205 2
- 30- le site MERY-SUR-OISE
40/42 avenue Marcel Perrin à MERY-SUR-OISE (95540)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 206 0
- 31- le site DOMONT Ecoles
20 avenue Aristide Briand à DOMONT (95330)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 207 8

32- le site SAINT-BRICE-SOUS-FORET
57 rue de Paris à SAINT-BRICE-SOUS-FORET (95350)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 208 6

33- le site HOUILLES Gare
10 bis, avenue Charles de Gaulles à HOUILLES (78800)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 233 1

34- le site CARRIERES-SUR-SEINE
42 rue du Général Leclerc à CARRIERES-SUR-SEINE (78420)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 234 9

35- le site CERGY-SAINT-CHRISTOPHE – Centre médical de la Gare
19 avenue de la Constellation à CERGY-SAINT-CHRISTOPHE (95800)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 360 5

36- le site SAINT-LEU-LA-FORET
47 rue du Général Leclerc à SAINT-LEU-LA-FORET (95320)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 361 3

37- le site LE PORT-MARLY
9 bis route de Saint-Germain à LE PORT-MARLY (78560)
Ouvert au public, permanence 7j/7 et 24h/24 pour la Clinique de l'Europe et les autres cliniques sous contrat
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 000 371 1

38- le site VELIZY-VILLACOUBLAY
41 avenue de l'Europe à VELIZY VILLACOUBLAY (78140)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 197 8

Les quarante biologistes médicaux, dont trente-huit associés et cinq biologistes coresponsables exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, sont les suivants :

Les biologistes médicaux coresponsables :

1. Madame Agnès GUILLEMIN - Biologiste médical (pharmacien), Présidente
2. Madame Michèle ALLARD - Biologiste médical (pharmacien)
3. Madame Catherine AURENSAN - Biologiste médical (pharmacien)
4. Madame Stéphanie BOYER - Biologiste médical (pharmacien)
5. Monsieur Denis MARTELLY - Biologiste médical (pharmacien)

Les biologistes médicaux associés :

6. Madame Yalamba DIAWARA-DIALLO - biologiste médical (pharmacien)
7. Monsieur Mohammed YACOUBI - biologiste médical (médecin)
8. Monsieur Laurent VILLART - biologiste médical (pharmacien)
9. Madame Taous CHOUGAR - biologiste médical (médecin)
10. Madame Sophie ALLALI-MEDIONI - biologiste médical (pharmacien)
11. Nicolas STAWIARSKI - biologiste médical (médecin)
12. Madame Marie Paule LEVELUT - biologiste médical (médecin)
13. Madame Houria LAKLACHE - biologiste médical (médecin)
14. Monsieur François REGNIER - biologiste médical (pharmacien)
15. Madame Isabelle ZINS - biologiste médical (pharmacien)
16. Madame Florence BERARD - biologiste médical (pharmacien)
17. Madame Céline CHARRIN - biologiste médical (pharmacien)
18. Monsieur Mostafa CHAOUKI - biologiste médical (médecin)
19. Monsieur Philippe ROUSSEAU - biologiste médical (pharmacien)
20. Monsieur Hervé MAHOUN - biologiste médical (pharmacien)
21. Monsieur Laurent BONAN - biologiste médical (médecin)
22. Madame Nathalie BENOIST - biologiste médical (médecin)
23. Madame Geneviève GUEDENEY - biologiste médical (pharmacien)
24. Monsieur Gilles QUENOLLE - biologiste médical (pharmacien)
25. Madame Isabelle ANDRE - biologiste médical (pharmacien)
26. Monsieur Jean-Yves KARSENTY - biologiste médical (pharmacien)
27. Madame Florence CHAMPAULT, biologiste médical (médecin)
28. Monsieur Anouar AMARA – biologiste médical (pharmacien)
29. Madame Roussila NAAM - biologiste médical (médecin)
30. Monsieur Thomas MOLHER – biologiste médical (médecin), à raison de 4,5 jours par semaine
31. Madame Marie-Hélène VILLEMOT, pharmacien biologiste
32. Madame Laura MELET, pharmacien biologiste
33. Monsieur Nacer TADJEROUNI, médecin biologiste
34. Monsieur Sylvain LECHAUD, pharmacien biologiste
35. Monsieur Mansour MALTI, médecin biologiste, à raison de 3 jours par semaine
- 36. Monsieur Xavier BRICKLEY, médecin biologiste**
- 37. Madame Hayfa MANSOUR, pharmacien biologiste, à raison de 4 jours par semaine**
- 38. Madame Laurence CUKIER, pharmacien biologiste, à temps partiel.**

Les biologistes médicaux salariés :

39. Madame Géraldine MARCADE - biologiste médical (médecin)
40. Monsieur Alain LE MEUR - biologiste médical (pharmacien)

La répartition du capital social de la SELAS « BIOSYNERGIE » est la suivante :

Associés	Actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
ALLALI Sophie	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
ALLARD Michèle	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
AMARA Anouar	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
ANDRE Isabelle	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
AURENSAN Catherine	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
BERARD Florence	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
BONAN Laurent	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
BOYER Stéphanie	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
BRICKLEY Xavier	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
CHAMPAULT Florence	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
CHAOUKI Mostafa	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
CHARRIN Céline	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
CHOUGAR Taous	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
DIAWARA Yalamba	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
GUEDENEY Geneviève	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
GUILLEMIN Agnès	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
KARSENTY Jean-Yves	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
LAKLACHE Houria	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
LEVELUT Marie-Paule	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
MAHOUN Hervé	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
MARTELLY Denis	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
MOLHER Thomas	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
MOSSERI-BENOIST Nathalie	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
QUENOLLE Gilles	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
REGNIER François	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
ROUSSEAU Philippe	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
NAAM Roussila	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
STAWIARSKI Nicolas	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
VILLART Laurent	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
YACOUBI Mohamed	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
ZINS Isabelle	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
VILLEMOT Marie-Hélène	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
MELET Laura	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%

TADJEROUNI Nacer	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
MALTI Mansour	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
LECHAUD Sylvain	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
MANSOUR Hayfa	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
CUKIER Laurence	1	0,00002%	116 621,32	1,31579%
Sous-total Associés Professionnels Internes	38	0,00076%	4 431 724,16	50,000002%
BPO-BIOEPINE	4 431 609	99,9991%	4 431 609,00	49,99999%
Sous-total Associés Professionnels Externes	4 431 609	99,9991%	4 431 609,00	49,99999%
TOTAL GENERAL	4 431 647	100,0000%	8 863 219,16	100,00000%

ARTICLE 2° : L'arrêté n°DOS-2022/1011 en date du 22 mars 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOSYNERGIE » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 mai 2022

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France
Par délégation,

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-05-10-00002

Décision d'agrément habilitant le centre de
formation KING ACADEMY à organiser les
formations et examens permettant d'obtenir
l'attestation de capacité professionnelle des
transports légers de marchandises et de
voyageurs - en format présentiel



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

AGRÈMENT – DRIEAT – IDF N° 2022 - 0439

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, modifié par l'arrêté portant diverses dispositions relatives au transport routier du 2 avril 2012, notamment son article 7-1 ;

VU la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jury d'examen, et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle, pour l'exercice des activités de transport public routier publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 février 2012;

VU la décision du 2 avril 2012 relative au cahier des charges afférent à l'organisation et au contenu des formations et des examens permettant l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur, ou de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises, publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 25 mai 2012 ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-03-31-00013 du 31 mars 2021 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

VU la décision DRIEA-IdF n°2022-0151 du 04 mars 2022 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

VU le dossier envoyé à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par le centre de formation KING ACADEMY, le 18/05/2020 puis un premier complément de dossier le 14/06/2021, puis un second le 16/03/2022 ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Le centre de formation KING ACADEMY, dont le siège social est situé au 11 rue de Lourmel, 75015 PARIS et le numéro Siren est 850 396 367, **est agréé à partir du 10 mai 2022 et ce jusqu'au 30 novembre 2023** en tant qu'organisateur de formation et de l'examen permettant d'obtenir la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier **léger de marchandises** et en transport routier **de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur**.

Ces formations seront organisées par le centre de formation KING ACADEMY **exclusivement en présentiel** dans les centres suivants :

- Ivry-sur-Seine : 51 rue Hoche – 94200 IVRY-SUR-SEINE

- Saint-Denis : 102 place du 08 mai 1945 – 93200 SAINT-DENIS

Article 2 :

Le centre de formation KING ACADEMY veillera à informer la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France de toute modification de calendrier des formations et des examens au minimum deux semaines avant le début de la session déplacée en envoyant un calendrier actualisé à l'adresse fonctionnelle : « ue.dg.drtr.sstv.driear-if@developpement-durable.gouv.fr » ;

Article 3:

La liste des candidats inscrits à chaque session de formation et à chaque examen de celle-ci devra être envoyée **trois jours plus tôt** sur cette adresse:
« ue.dg.drtr.sstv.driear-if@developpement-durable.gouv.fr »

Article 4:

L'examen final se déroule obligatoirement en présentiel.

Article 5:

Le centre de formation KING ACADEMY est habilité à organiser les formations et examens selon les modalités du dossier d'agrément, et dans le respect des dispositions du cahier des charges en vigueur.

Toute modification liée aux conditions et modalités de mise en œuvre des formations et examens (modification des moyens humains ou matériels) doit être systématiquement signalée à la DRIEAT ;

Article 6:

Les sujets utilisés pour l'examen en fin de session de formation devront être différents sur toute la durée du présent agrément ;

Article 7:

Les supports de cours devront être mis à jour régulièrement et au moins une fois par an ;

Article 8:

L'agrément n'est pas transmissible et ne demeure valable que dès lors que subsistent les conditions ayant présidé à sa délivrance. A ce titre, il est interdit de sous-traiter l'organisation de formations ou d'examens à un tiers, y compris aux centres de formation agréés, sans l'accord préalable de la DRIEAT.

Article 9:

Le centre de formation KING ACADEMY autorise les agents habilités de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à effectuer, et ce sans préavis, des contrôles inhérents à ces formations et examens;

Article 10 :

Le centre de formation KING ACADEMY transmettra tous les ans à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France le bilan annuel des formations et examens réalisés et, deux mois avant la fin de chaque année, un dossier d'actualisation comprenant le calendrier de ses formations pour l'année suivante ainsi que le barème actualisé de ses prestations; **En cas de dossier d'actualisation non reçu ou dont les éléments indiqueraient que les conditions initiales de l'agrément ne sont plus satisfaites, le retrait d'agrément pourra être prononcé.**

Article 11:

La direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France est chargée de l'application de la présente décision.
Cette décision sera notifiée au centre de formation et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

A Paris, le 10/05/2022

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France,
par délégation,
Le chef du département régulation des transports routiers

Moussa BELOUASSAA

SIGNÉ le 10/05/22